

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 12 Juin 1927 à 8 heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances pour la Session de Mai.

Ordre du Jour

- 1^o Communications et affaires diverses.
 - 2^o Messageries de l'Ouest. - Extension des heures de service.
 - 3^o Rues Alsac Lorrains et Fétit Faure. - Remise en état du passage
- Communications
- 4^o Eroulement des eaux pluviales; Pétition des habitants du carrefour des rues Chiers, Sadi Carnot et Puits Barroy
 - 5^o Chemin rural N^o 3 du Grand Clos; Pétition des habitants
 - 6^o Chemin rural N^o 7 de la Sandonnière, Cravanç; rapport de l'agent voyer
 - 7^o Chemin de Gds Cam N^o 87. - Interdiction de la Circulation. - Protection de la Municipalité et des usagers
 - 8^o Service Vicinal. - Budgets.
 - 9^o Taxes municipales. - Mise en application
 - 10^o Demande de route
 - 11^o Allocations militaires
 - 12^o Assistances.

Reçu le 5 Juin 1927
Le Maire

(Signature)

Session de Mai



Séance du 12 Juin 1927.

L'an mil neuf cent vingt-sept, le douze du mois de Juin, à 7 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M^r le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Vigier. Maire

Présents: M. M. Vigier, Bernardeau, Urbain F., Saupin, Urdenneau, Hardy, Piquet E., Lejamer, Moriceau, Peneau F., Peneau sub. Piquet F., Couder, Broussaud, Sauri, Briand, Bojji, Redor, Urbain J^r, Nojue et Soign

Absents: M. M. Marchais et Rouche, et Urbain Henri absent

Conformément à l'art 58 de la loi du 5 avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, M^r Broussaud ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation

École Nationale
d'arts et Métiers
d'Angers

Demande de bourse

M^r le Maire soumet au Conseil une demande de bourse formulée par M^r Hubert, Charpentier au Port au Pôlé en faveur de son fils Eugène, candidat au prochain concours d'entrée à l'École Nationale d'Arts et Métiers d'Angers

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis très favorable à la demande du pétitionnaire qui n'a pour toute ressource que le produit de son travail d'ouvrier charpentier

Demandes
d'allocations militaires.

M^r le Maire communique au Conseil toutes les demandes d'allocations militaires formées par des

familles des résistants appelés à accomplir une période de services dans le courant de l'année.

Monnier	avis très favorable
Coublane	avis très favorable
Bonnet	avis très favorable
Mochet	avis très favorable
Herni	avis très favorable
Lalot	avis très favorable
Grévaux	avis très favorable
Vallé	avis très favorable
Ducaing	avis très favorable
Patron	avis très favorable

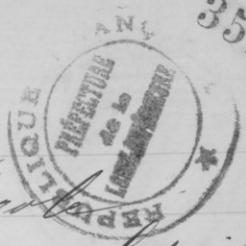
Le Conseil examine ensuite les demandes d'allocation faites par des familles de jeunes gens mobilisés ou devant l'être avec le 2^e contingent.

Mario	avis favorable
Château	avis très favorable
Douillard	avis très favorable
Leroux V ^e	avis défavorable
Marcéau	avis favorable
Patiolleau	avis défavorable
Piveau	avis très favorable

Assistance aux
Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux Vieillards, aux infirmes, aux incurables, lesquelles ont déjà été examinées par la Commission du Bureau de Bienfaisance.

- Savoir:
- 1^o Raustelot V^e Carcouet à la Grand base admise à 18 francs
 - 2^o Lemercle Louis, aux Naudiers, admis à 5 francs, le fils peut fournir le complément
 - 3^o Ucher le Chabaud, à la Morinière, non admis, le mari peut assurer l'existence de son ménage.
 - 4^o Corbiveau Marie sœur à la Jazivière, admise à 18 francs
 - 5^o Corbiveau Marie Reine, à la Jazivière, admise à 18 francs.
 - 6^o Hérouet F. Maillard au Landreau, non



admise

7: Pelteau ve Brondy, rue de l'Église, non admise, enfants en mesure de subvenir aux besoins de leur mère.

8: Brize Marie, rue de la Série, admise à 18 francs.

9: Moseau François, à la Haute-Flé, admis à 10 francs.

Assistance aux femmes en couches.

M^r le Maire dépêche sur le bureau toutes les demandes d'assistance aux femmes en couches, lesquelles ont déjà été examinées par le Bureau de Bienfaisance.

Tarou:

1: Quireau ve Trabilles à l'Église admise.

2: Lizi, ve Hervé, rue Pascal à Berthemault, non admise, reçoit de la Marine une pension pour ses deux premiers enfants.

3: Le Druilleme ve Groutel, à Northouse admise.

4: Brunclière ve Barri, aux Naudiers, non admise, ressources supérieures au barème communal.

5: Jarreau ve Renaud, au Port au Pôlé, non admise, ressources supérieures au barème communal.

6: Berlet ve Bachelier, à la Croix Noire, non admise, ressources supérieures au barème communal.

7: Jembon ve Pionneau, au Clère-Gola, admise.

Communications.

Construction d'un égout rue Félix Faure

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats de l'adjudication concernant la construction d'un égout rue Félix Faure. 3 soumissionnaires avaient répondu.

M^r Musseau André - avait offert un rabais de 6%

M^r Hutteau François - " " de 7%

et M^r Hennepin qui avait offert un rabais de 8%, a été déclaré adjudicataire.

Sapeurs Pompiers. - Monsieur le Maire rend compte de la participation de la subdivision des Sapeurs Pompiers de Poë à une manifestation corporative qui a eu lieu à St. Sébastien le 22 mai dernier.

Le Conseil approuve la dépense de 188 francs qui a été consentie par la municipalité
Chemin de la Gare à Pont Rousseau. - Pétition des habitants. -

Comme suite à la pétition des habitants du quartier de la Gare à Pont Rousseau, protestant contre les immondices déposées sur le chemin d'accès à la Gare, M^r le Maire informe le Conseil qu'il interviendra auprès des services compétents du Chemin de fer de l'Etat qui est propriétaire du dit chemin.

Concession dans le quartier de St. Paul.

Le Conseil Municipal décide que le prix de la concession accordée sur sa demande, à Mme Veuve Lebage née Bénard Angelina 15 rue Atlas Louvain à Pont Rousseau, n'ayant pas été réglé, il y a lieu de reprendre le terrain concédé et d'admettre en non valeur son montant.
Répuration extension - vol: 686740.

Envoyé pour dossier le 26 juin
lettre remise mardi 9.01.

A la suite d'un échange de vues concernant la répurcation et dans le but d'obvier aux dépôts clandestins d'immondices qui sont faits dans différents quartiers de la Commune, le Conseil municipal envisage la désignation d'embranchement destinés à recevoir les immondices dont l'entièrement s'effectuera suivant les besoins au moyen de tombereaux.

Service d'autobus (Pont Rousseau) (Les Moulins) - Messageries de l'Ouest. -

Le Conseil renvoie pour examen à la Commission des Finances:

1° Une lettre de la Compagnie des Grands Trains concernant le service d'autobus Pont Rousseau, Les Trois-Moulins

2° Une lettre de la Compagnie des Messageries de l'Ouest relative à la demande d'extension des heures de service qui lui avait été faite par la municipalité.



Orientation professionnelle.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le chef de l'Office Régional de la main d'œuvre, annonçant qu'une bourse d'apprentissage d'une valeur de 500 francs avait été accordée au jeune Bauthin René, apprenti-maçon chez M. Marbais à Rezi.

Demande de M. Amiot, coiffeur.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Amiot coiffeur, rue Alsace Lorraine à Port-Rousseau, tendant à obtenir l'autorisation de rester ouvert jusqu'à une heure du matin.

Après en avoir délibéré, le Conseil refuse de donner un avis favorable à cette demande ne voulant pas favoriser un débitant au détriment des débits voisins qui pourraient réclamer la même faveur.

Envoyé à la Préfecture le 24 juin 1924

Rues Alsace Lorraine
Félix Faure
Mise en état du passage
Communications

Comme suite à une pétition adressée par les habitants des rues Alsace Lorraine et Félix Faure demandant la remise en état du passage de ces voies M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur en chef des Ports & Chaussées indiquant en raison du projet d'établissement d'une ligne de tramways, il serait prématuré d'entreprendre une réparation complète des chaussées, mais que néanmoins il a prévu l'exécution des travaux d'entretien dans les parties en mauvais état.

M. le Maire ajoute que ces travaux sont en cours.

une 2e lettre le 15 juin écrite à M. le Maire

Éboulement de eaux pluviales
Pétition des habitants du carrefour des rues Chiers, Sadi-Carnot & Quets Baron

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil qu'à la suite des violents orages qui se sont produits ces derniers temps, la municipalité a été saisie de plusieurs plaintes des habitants du carrefour de Port-Rousseau, des rues Chiers, Sadi-Carnot & Quets Baron, dont les immeubles seraient être envahis par les eaux, par suite de l'insuffisance des égouts actuels; Monsieur le Maire informe ensuite l'Assemblée qu'il a décidé de mettre à l'étude la construction d'un égout supplémentaire, parti-

circulation avec le Département et le Service des Ponts & Chaussées.

Chemin rural N° 3 du
G^d Clos, pétition
des habitants.

Monsieur le Maire communique au Conseil une pétition des habitants du Grand Clos, demandant la mise en état du chemin rural traversant ce village, entre le P. V. du chemin de fer de l'Etat et la partie des chemins qui a déjà été exécuté.

Cette demande est renvoyée à la Commission des Travaux Publics pour examen sur place.

Chemin rural N° 7 de la
Sansonnière
Rapport de l'agent voyer

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport de l'agent voyer indiquant que par une délibération en date du 19 Décembre 1926, le Conseil municipal avait voté une somme de 4447 francs pour la construction du chemin rural reconnu N° 7 de la Sansonnière et demandait par suite l'approbation départementale en même temps que l'autorisation d'exécuter les travaux en régie. Le chemin dont il s'agit ayant été reconnu par la Commission départementale qui en a approuvé le tracé, il s'ensuit que les ressources votées par le Conseil municipal donnent droit à une subvention de 25%, mais que le crédit inscrit au budget départemental de 1927, à titre de subventions aux Communes pour construction de chemins ruraux reconnus ne présentant aucune disponibilité, il ne pourra être donné suite cette année à la demande du Conseil.

En conséquence, l'Assemblée décide d'attendre pour exécuter les travaux que la subvention demandée soit comprise dans une prochaine répartition du Budget départemental.

Chemin de G^d Con N° 285
Interdiction de la circulation
Protestation
de la Municipalité et des
voagers

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à la suite des travaux entrepris pour le rhaussement du P. V. du chemin de fer de l'Etat, et du chemin de G^d Con N° 285, M^r le Préfet a pris un arrêté indiquant que les communications qui avaient été assurées jus qu'à ce moment, par un moyen provisoire, seraient



complètement interrompues jusqu'au 30 juin 1927. Il donne lecture de plusieurs lettres de protestations adressées à M. le Préfet contre la suppression totale des communications qui ne manqueraient pas de l'être gravement dans leurs intérêts sans les usagers de cette route.

Service Vicinal
Budgets.

M. le Maire présente au Conseil les divers budgets du Service Vicinal et fait remarquer que par un précédent regrettable, une somme de 20.000 francs à prélever sur les ressources ordinaires est inscrite en recettes au budget primitif de 1928. Il ajoute que jusqu'à ce moment, les seules ressources nécessaires à l'entretien des chemins vicinaux & ruraux avaient été fournies par l'impôt des prestations et le vote des centimes afférents au budget vicinal; de plus il fait connaître au Conseil que le montant du vote des prestations qui s'élevait en 1913 à 12486.10, atteint en 1927, le chiffre de 114906 francs et que les prévisions pour 1928, sont de 119600 francs. Dans ces conditions il paraît surprenant qu'une telle augmentation soit insuffisante pour garantir l'entretien des chemins vicinaux. - M. l'adjoint voyer consulté ayant indiqué que le supplément de crédit demandé était nécessaire par le mauvais état général des chemins vicinaux dont l'entretien aurait été négligé parait-il, pendant les années de guerre. Le Conseil avant de se prononcer décide de constituer la Commission des Travaux Publics pour examiner sur place, accompagnée de l'adjoint voyer, l'état général des chemins vicinaux de la Commune.

Construction d'un
aqueduc au du
Quai Baron.

M. le Maire soumet au Conseil le projet de construction d'un aqueduc sous le chemin de Gely Com N° 58 (traverse de la rue au Quai Baron) sur une longueur de 44 mètres.

L'Assemblée après en avoir délibéré accepte le projet et vote la somme de 2807 francs concernant sa participation dans les travaux, laquelle sera inscrite au budget additionnel de 1927; le Conseil demande

travaux le 20 juin 1927

en outre l'autorisation d'exécuter les travaux le plus tôt possible.

Salaires des Cantonniers
des chemins V^e ord^e

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal un rapport de M. l'Agent-voyer concernant le relèvement des salaires des Cantonniers des chemins vicinaux ordinaires.

Les traitements actuels des 3 Cantonniers de la Commune sont les suivants:

390.^f25 = 390^f et 380.^f75, et d'après la nouvelle grille proposée, ils seraient de :

409.^f25 - 409.^f25 et 399.^f75, soit une augmentation pour 1927 de 900 francs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder l'augmentation demandée.

Exercice Municipal
Conton^s Indirectes

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un arrêté de Monsieur le Préfet, en date du 21 avril 1927, relatif à la perception, au profit de la Commune de Rezé, de plusieurs taxes dont l'établissement est prévu par la loi du 13 août 1926.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur la proposition de Monsieur le Maire, décide que les taxes prévues aux paragraphes 5 et 6 de l'arrêté précité seront mises en recouvrement à partir du 1^{er} juillet 1927, par le Service des Contributions Indirectes, d'autre part en ce qui concerne les licences à la charge des commerçants de bristons en détail etc. Le Conseil fixe le taux maximum pour chacun d'eux à 22.^f50 par an.

L'Assemblée demande en outre à Monsieur le Préfet, de bien vouloir modifier dans ce sens son arrêté ci-dessus mentionné, afin que le Service des Contributions Indirectes soit en mesure d'assurer la perception à la date du 1^{er} juillet 1927.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil



qu'il a accordé une subvention de 200 francs
 à M^r Constant Valentin qui a été délégué par
 les membres du Syndicat des Pêcheurs de Crustacés
 pour défendre leurs intérêts à un Congrès qui s'est
 tenu à Paris, au sujet de la délimitation de
 l'Inscription maritime en Loire
 Le Conseil approuve cette dépense

Commissaire 100⁺ hope

Avant de lever la séance, M^r le Maire
 rendra les condoléances du Conseil municipal à la
 famille de M^r Solignac Francis, membre de l'Assem-
 blée Communale, décédé le 25 avril 1927

A. Blain H. Sauter Hardy J. Pigeot
 J. Pigeot A. Dorville Jencas
 Troussard Jaurès H. Artaud
 Me Rogue J. Jaurès
 Artaud J. Jaurès
 G. Coste J. Jaurès